

Date de dépôt : 30 novembre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Golay : CEVA : Que va payer la France, quand, et quels sont les engagements fermes à l'égard de Genève et de la Confédération ? (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 novembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans le cadre du projet de loi 10773 demandant un moratoire pour les travaux du CEVA jusqu'au bouclage du financement par les partenaires français, Monsieur le Conseiller d'Etat Mark Muller a été entendu, et ses propos ont été ainsi repris dans le rapport de majorité :

« M. Muller relate l'état des discussions régulières tenues avec les autorités françaises. Si la France refuse de payer sa part du projet, deux solutions se profilent : soit une autorité suisse accepte de financer ladite part, soit on renonce au projet de CEVA. Il estime toutefois que l'Etat français honorera ses engagements, car il y va de sa parole et de son honneur » (PL10773-A).

Si l'on en juge par ce que pensent les autorités carougeoises de la parole donnée par notre gouvernement quant au choix d'un passage en surface ou en sous-sol du CEVA, nul doute que l'on ne saurait se satisfaire de la parole de « l'Etat français », dénomination au demeurant fort floue compte tenu des collectivités diverses devant intervenir.

Ce 15 novembre 2011, M. Mark Muller donne le premier coup de pioche à ce qu'il appelle le « chantier du siècle », sans doute par référence à la durée de gestation de ce projet, qui remonte à 1912, alors qu'il reconnaît lui-même que si la France n'assume pas sa part, estimée à 300 millions de francs suisses, la Suisse n'aura pas d'autre choix que de se substituer à elle ou de renoncer au CEVA.

Il est donc pour le moins paradoxal de faire débiter des travaux, dont le coût avoué est de 1,567 milliard, sans même savoir si, en plus des 125 millions supplémentaires exigés par Berne, il faudra encore ajouter 300 millions correspondant aux prétendus engagements de la France.

Cette interrogation, exprimée au nom des contribuables genevois, est d'autant plus légitime que M. Bernard Accoyer, député-maire d'Annecy-le-Vieux et président de l'Assemblée nationale, affirmait encore récemment à l'occasion d'une interview accordée le 3 novembre 2011 au « Messenger » que « l'Etat a déjà mis plusieurs millions d'euros, le Département a également mis une grosse somme : ça suffit ! Le Ceva est une pompe aspirante. On ne va pas laisser enclaver le Chablais et le bassin annécien et voir notre main-d'œuvre partir régulièrement de l'autre côté de la frontière. S'il faut plus d'argent soit, la Suisse apportera le financement; mais on ne peut pas mettre de financements, quels qu'ils soient, sans avoir désenclavé le nord du département ».

En d'autres termes, pour l'un des hommes les plus hauts placés de la République française, le CEVA n'est en aucun cas une priorité, en comparaison à la construction de réseaux routiers sur territoire français.

C'est ainsi qu'est vue la construction de la région franco-genevoise du côté de nos voisins français.

Malgré ce langage clair de la France, le gouvernement genevois continue de faire croire à la population genevoise que le financement français est bouclé, attendant sans doute que les travaux soient en bon chemin, si possible au milieu d'un tunnel, pour enfin dire la vérité et mettre les Genevois devant l'impérieuse nécessité d'augmenter encore un financement déjà exorbitant pour le bénéfice que l'on est en droit d'escompter de cette liaison ferroviaire, destinée à aller chercher les pendulaires, là d'où ils viennent en moins grand nombre, ne bénéficiant de surcroît d'aucune possibilité de parcage de leurs véhicules.

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à donner des réponses claires et documentées, s'il persiste à affirmer que la France a pris des engagements financiers relatifs à la construction du CEVA et de ses infrastructures sur territoire français.

Ma question est la suivante :

Quels sont les engagements écrits, s'il y en a, pris par les partenaires français, que le Conseil d'Etat voudra bien joindre à sa réponse ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En l'état et à notre connaissance, les documents existants pouvant faire office d'engagements écrits de la partie française au projet sont :

La convention internationale de 1881;

La concertation publique lancée du 10 décembre 2009 au 15 janvier 2010;

Le projet est inscrit dans le contrat de projet RFF 2007-2013.

De plus, le projet CEVA fait partie du « Projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) » qui a déjà fait l'objet d'une concertation publique. Il vient d'être transmis par le Premier Ministre au Conseil économique, social et environnemental (CESE) afin de recueillir son avis (informations disponibles sous le lien : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/projet_de_SNIT_181011.pdf).

Nous précisons à cet égard que la Confédération est le seul et unique interlocuteur autorisé à traiter directement de cette problématique avec les partenaires français au projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

*Annexes : - Concertation publique sur le projet CEVA (2009-2010)
- Etat d'avancement des CPER 2007-2013 en Rhône-Alpes*

